

cartulaire. La charte 483, par exemple, commence ainsi :
 « Sacrosanctæ Dei ecclesiæ intrâ mœnia Matisconis fundatæ
 « in honore sanctæ Dei Genitricis, sanctorumque martyrum
 « Vincentii, Gervasii atque Protasii, beatorum quoque apos-
 « tolorum Petri et Bartholomœi dicatæ.... »

Que sont devenus les actes publics confirmant ces fondations primitives, et en particulier, l'acte qui constitua le diocèse de Mâcon ? Tout a péri par le laps du temps et par l'effet des révolutions qui ont, de siècle en siècle, éprouvé le monde. Nous n'en trouvons aucune trace dans le cartulaire de Saint-Vincent, dont les pièces les plus anciennes ne vont pas au-delà du VIII^e siècle. Seulement la charte II, donne les noms des 32 premiers évêques de Mâcon. Mais elle est incomplète, se terminant à Aymon qui est le 44^e. Ce catalogue commence à saint Nizier, qui n'est que le troisième de nos évêques connus. Et encore saint Placide, le premier dont le nom nous ait été transmis (1) et qui assista à plusieurs conciles entre les années 530 et 551, peut avoir eu plusieurs prédécesseurs, comme le soupçonnent Severt et les auteurs du *Gallia Christiana*. Il est donc rationnel de croire que le siège de Mâcon remonte au IV^e siècle de l'ère chrétienne ; et dans cette hypothèse, il est visible que Gontran en aura été plutôt le restaurateur ou le bienfaiteur insigne que le fondateur, de concert avec l'autorité pontificale.

L'abbé F. CUCHERAT.

(1) *Gallia Christiana*. p. 1059. — Notice chronologique des évêques d'Autun, Châlon et Mâcon.

(La suite au prochain numéro).